



Vol pendant un stage d'intégration

Par **sevennn7**, le **13/10/2009** à **18:20**

Bonjour,

Je suis actuellement étudiant dans un pole universitaire, et j'ai participé au week end d'intégration organisé. On nous a attribué des mobil home (sans clé) pour la durée total du séjour. Mais manque de chance, nous avons été "cambriolé" (mon portable et un peu de liquide) durant notre absence. Que puis-je faire? L'école est elle responsable? Puis-je me faire rembourser? Je vous transmets ci dessous la close dont l'organisme se sert pour se dégager. Est elle valable?

"Je déclare dégager le BDE Léonard de Vinci de toute responsabilité en cas de vol, et en cas de non respect des règles énoncées dans le règlement."

" Le Week end d'intégration étant organisé par le BDE Léonard de Vinci et n'entrant pas dans le cadre de la formation des étudiants, l'Association Léonard de Vinci (y compris l'EMLV, l'ESILV et l'IIM) est dégagée de toutes responsabilités en cas d'accident de transport, de préjudice ou de dommages sans aucune exceptions ni réserves dont pourraient être victimes toute personne participant au dit Week end d'intégration ou causé par elles lors du déplacement et au lieu du dit Week end d'intégration"

"Le tarif comprend tous les frais des 3 jours du WEI : Transports, hébergements, repas, 20 tickets consommations pour l'ensemble du Week-end."

Merci pour votre aide..
Cordialement
Sévan